

Pré-rapport

30/01/09

Pour la prise en compte de la culture dans le SCOT Propositions du Conseil de Développement

Introduction

Thème a priori anecdotique dans un document de planification comme le SCOT, la culture, au sens large, est pourtant devenue un élément moteur du développement économique et touristique du territoire, contribuant à la construction de son image et à son rayonnement. A l'échelle de la métropole, comme à celle des communes et même des quartiers, la culture apparaît de plus en plus comme une des composantes de l'identité et de la dynamique urbaine d'un territoire. Elle est un élément du « vivre ensemble » dans une métropole métissée.

Déjà, le **projet d'agglomération Lyon 2010** publié en 1988, comportait un chapitre sur la culture, repris dans le schéma directeur de 1992, et intitulé « faire de Lyon une grande métropole culturelle de niveau européen », qui reste encore largement d'actualité. Depuis cette date, le potentiel d'activités culturelles de Lyon s'est **consolidé** et son attractivité s'est renforcée, à travers notamment le renforcement de ses **points forts**, l'intensification du **maillage territorial** des équipements et lieux de création notamment en banlieue et en périphérie. L'ouverture vers de **nouvelles cultures** particulièrement en direction des jeunes s'est renforcée (danses hip hop, musiques électroniques, nuits sonores...). La « **politique de la ville** », en faveur des quartiers en difficulté, comporte maintenant un volet culturel important.

Si les SCOT n'ont pas vocation à traiter de l'ensemble des politiques culturelles, faisons cependant le constat que **la culture croise plusieurs des orientations affirmées dans le SCOT actuellement à l'étude**, notamment :

- le *rayonnement et l'attractivité* de l'agglomération, la notoriété de beaucoup de métropoles s'appuyant sur des manifestations ou des équipements culturels emblématiques.
- le principe de « *multipolarité* » retenu pour l'organisation urbaine, et plus généralement la place de la culture dans le maillage du territoire.
- la *cohésion sociale et le « vivre ensemble »*. Les lieux ou les événements culturels (bibliothèques, défilé de la biennale de la danse...) contribuent significativement au brassage social, à la reconnaissance de notre « société multiculturelle ». La cohésion sociale, c'est aussi *rendre*

accessibles à tous les pratiques artistiques et multiplier en ce sens les initiatives locales en lien avec les institutions culturelles, grandes ou petites.

Dans une approche privilégiant le territoire et l'enjeu sociétal, il faut être conscient que la culture renvoie à des **dimensions multiples**, au rôle des artistes et des créateurs, mais aussi à celui des citoyens qui peuvent être de simples « consommateurs-spectateurs », ou bien être eux-mêmes engagés dans des pratiques culturelles amateurs. Ainsi en matière d'équipements, il faut attacher la même importance aux grands comme aux petits, aux lieux de diffusion (accueil de spectacles extérieurs, musées, bibliothèques..) comme aux lieux de création. Il faut aussi s'intéresser à leur capacité à faire s'exprimer les diversités culturelles et à rendre les pratiques culturelles accessibles à tous les citoyens quelle que soit leur appartenance sociale ou générationnelle.

Les réflexions du Conseil de développement développées ci après à la demande du Sepal (demande confirmée par courrier du Vice-Président délégué en date du 30 septembre 2008) **ne visent nullement à l'exhaustivité**. Elles privilégient **quelques axes**, qui au moins pour partie, ont un rapport avec le territoire et son organisation spatiale avec l'urbanisme et elles s'inscrivent pleinement dans une « vision » du futur du territoire que les documents de planification stratégique comme le SCOT ont pour vocation de porter. Bien d'autres questions importantes ne sont pas directement abordées, telles que le financement et le coût pour l'utilisateur et les questions de gouvernance en général.¹

Le Conseil a estimé également que la « culture urbaine » faisait partie du sujet, notamment à travers le patrimoine, les espaces publics, la création de la ville contemporaine.

Le Conseil de développement a ainsi **ciblé sa contribution sur 6 thématiques** qui lui semblent prioritaires à inscrire dans le Schéma de Cohérence Territoriale :

- le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération,
- la multipolarité, le maillage territorial et la diversité sociale,
- la mise en valeur du patrimoine urbain,
- la qualité des espaces publics,
- la question de la visibilité dans l'espace urbain des lieux de création culturelle,
- la mise en réseau des pôles culturels à l'échelle de l'agglomération et de la métropole,

Il appartiendra au Sepal et à l'agence d'urbanisme de sélectionner ce qui, dans ces propositions, relève du PADD, des recommandations du DOG et du chapitre territorial également. Le conseil est conscient que ses réflexions transversales **ne s'adressent pas qu'au Sepal** et qu'elles intéressent aussi le Grand-Lyon, les autres intercommunalités du territoire du Scot, et plus généralement les collectivités publiques et autres acteurs concernés par l'action culturelle.

Il lui semble toutefois que **cette dimension « culture » devrait apparaître bien visible dans l'énoncé de la vision stratégique que doit porter un document comme le SCOT**. Certaines recommandations à reprendre par le Scot s'adressent également à notre avis à des documents « aval » du SCOT, et pas seulement aux PLU.

¹ Voir également la contribution du Conseil de développement au plan de mandat du Grand Lyon (octobre 2008)

1 La culture, composante du rayonnement et de l'attractivité de la métropole

Si comme le souligne Pierre Veltz, l'enjeu majeur des métropoles d'aujourd'hui et de demain est d'attirer et de conserver des talents, la dimension culturelle représente alors, avec la qualité de la vie, ou le rayonnement de l'université un atout essentiel du territoire. Il importe donc de s'en préoccuper, y compris sur le long terme, car il faut du temps pour que la culture imprègne tous les territoires de la métropole, et que la création, le foisonnement et la diffusion culturels deviennent une marque reconnue et confortée de la région lyonnaise. C'est pourquoi le SCOT doit s'y intéresser et faire de la culture l'un de ses axes de développement.

L'exemple de villes françaises comme Nantes et Lille, qui ont su s'appuyer sur de grands projets et de grands événements culturels (les « Folles journées » à Nantes, « Lille 2004 ») ; montre la puissance de l'impact tant en termes de mobilisation des populations que de tourisme et de notoriété extérieure. Ces événements se sont révélés de formidables **accélérateurs de développement**, encourageant la mobilisation et la mise en synergie des acteurs du territoire (habitants, associations, acteurs économiques...) et la modernisation des infrastructures existantes (transports en commun, espaces publics, équipements culturels), ce qui illustre le rôle primordial que peut exercer la culture dans le développement du territoire.

La culture se révèle donc à la fois comme **un levier de cohésion, d'attractivité et de rayonnement du territoire, sur lequel le SCOT doit davantage prendre appui.**

Dans le domaine culturel, la métropole lyonnaise concentre un potentiel exceptionnel d'équipements, d'activités et de création, et cela dans de nombreux domaines: opéra, danse, art contemporain, musées (Tissus, Beaux arts, Histoire urbaine, Marionnettes...), théâtres, diffusion des savoirs (bibliothèques...), musiques (musiques actuelles, chorales...), lumière...

Le Conseil de développement voit tout l'intérêt de la multitude de diffusions et de pratiques qui touchent tous les champs de la galaxie culturelle ; toutefois s'agissant d'une réflexion qui implique quelques collectivités seulement il met en garde contre la tentation d'une trop grande dispersion dans les choix entre ces disciplines culturelles et artistiques, qui risquerait de rendre moins lisibles la création et le dynamisme culturels de la métropole.

Une métropole de la taille de Lyon ne peut cependant pas soutenir l'excellence dans toutes les disciplines, il importe donc de retenir ce qui sur le moyen et long terme doit être la « marque » de la métropole, sans bien sûr aucune exclusive au niveau des pratiques.

L'objectif de rayonnement à l'international que s'est fixé la métropole lyonnaise nécessite de donc **faire des choix** en matière de développement culturel. Le Conseil de développement propose donc de **prendre appui sur nos points forts**, en valorisant les thématiques culturelles emblématiques qui bénéficient d'un ancrage territorial solide : danse, opéra, art contemporain, certains musées, musiques actuelles, cultures urbaines issues notamment des quartiers populaires, la lumière dans la ville, etc...D'autres thématiques ayant encore une moindre visibilité mais bien ancrées à Lyon sont aussi à mettre en avant comme le cinéma (projet de festival de cinéma en 2009), la « métropole des savoirs », dont le projet de « biennale des savoirs » est une déclinaison souhaitable (cf le chantier « Lyon 2020 » et propositions du Conseil de développement), ou la « culture urbaine (architecture urbanisme patrimoine...)

Une des traductions possible est le renforcement à l'avenir des **équipements métropolitains**. Le conseil propose ainsi l'implantation d'un « lieu de promotion de la culture urbaine » (voir en annexe) ;

d'autres projets sont en réflexion, par exemple dans le domaine de la danse, ou en matière de grandes salles de spectacles...

Il faut aussi rappeler que le rayonnement culturel de la métropole ne se limite pas à une vision en termes d'équipements, mais passe aussi par **la force de l'évènementiel**, dont l'impact à l'exemple d'autres métropoles est de nature à valoriser des lieux et à insuffler de nouvelles dynamiques urbaines, tout en confortant le rayonnement touristique. Ainsi, la consolidation de grands événements culturels existants (Biennale de la Danse, Biennale d'Art Contemporain, Fête des Lumières...) ainsi que leur rebond, leur renouvellement et pourquoi pas leur mutation et leur prolongement sont à explorer. L'exemple de Lille qui, après capitale européenne a rebondi sur « Lille 3000 », avec pour la première fois quatre mois sur l'Inde, montre qu'il y a certainement à pousser en ce sens les responsables de ces événements.

On ne peut enfin négliger dans ce chapitre le rôle de **l'économie culturelle** générée, accompagnatrice de ce développement culturel. La notoriété même de certains domaines incite à ce que soient associées significativement des actions à ces démarches, telles que l'édition de livres, la création et le tournage de films, la production de DVD, le développement d'un marché de l'art contemporain, la diffusion etc....

2 Culture et multipolarité : pour un maillage territorial favorisant la diversité sociale et l'accès de tous à la culture

Le Conseil de développement rappelle son adhésion au principe de multipolarité affiché dans le SCOT (même s'il estime que ce concept doit encore donner lieu à approfondissements et clarifications). Cela implique que soit présent au sein de chacune des polarités que le SCOT choisira, un niveau d'équipements culturels et éducatifs satisfaisant, accessibles à tous, dans le souci de favoriser la diversité sociale, et cela aux différents niveaux de hiérarchie proposés (métropolitains, de proximité ou intermédiaires) dans toute la mesure du possible. Le Conseil de développement rappelle également que pour chaque pôle « réel, réaliste et réalisable » la multipolarité doit se traduire par une multifonctionnalité (principe de mixité et de synergie entre fonctions urbaines) et une multiaccessibilité. par les différents modes (y compris TC, modes doux) et depuis les différents territoires de la zone d'influence du pôle.

La première orientation du SCOT devrait donc être de privilégier, tant pour des équipements culturels nouveaux que pour le développement des équipements existants, la localisation dans ces pôles de centralité, avec notamment la préoccupation que les équipements accueillant un large public, des populations modestes, des étudiants, etc... soient par leur localisation facilement accessibles depuis l'ensemble du bassin de vie correspondant, dans un objectif de diversité sociale

Cependant le Conseil de développement a constaté l'existence d'équipements culturels en dehors des polarités telles qu'illustrées à ce jour par la carte qui nous a été remise ou celles figurant à ce jour dans le PADD ou projet de DOG. Ces équipements culturels ne doivent pas être oubliés au profit de ceux présents ou susceptibles de l'être dans les pôles dits périphériques et devraient faire l'objet d'un repérage particulier et être pleinement intégrés aux réflexions du SCOT, notamment en matière d'accessibilité et d'intégration à la ville.

Le Conseil de développement propose donc dans un premier temps de **mettre à jour l'inventaire cartographié des grands équipements et équipements culturels intermédiaires**, à l'échelle de l'aire

urbaine voire de la région urbaine, pour se doter d'une réelle vision de la multipolarité à l'échelle métropolitaine. Cette carte (dont l'agence d'urbanisme dispose de beaucoup d'éléments) ne devrait pas se limiter aux équipements et aux propositions qu'ils offrent mais devra aussi faire apparaître leur niveau de rayonnement. Il paraît très souhaitable que cet inventaire soit conduit avant la production définitive du SCOT, même sous une forme allégée, car il est de nature à éclairer très utilement les orientations spatiales du SCOT

Plus généralement, dans un souci de renforcement de la diffusion culturelle et d'ouverture à des publics plus larges et diversifiés, le Conseil de développement souligne **la nécessité de veiller à l'accessibilité par les transports en commun aux principaux équipements et lieux de création culturelle existants et à venir dans l'agglomération**, depuis la majorité des territoires de l'aire métropolitaine et à **l'offre de service** (restauration...) présente à proximité de ces équipements.

Enfin au delà même du discours sur la multipolarité, le Conseil de développement préconise une recommandation **d'intensification du maillage territorial de équipements et lieux de création culturels en périphérie**, tels que équipements d'accueil, petites salles de cinéma, ateliers d'apprentissage, artistes en résidence, etc.. contribuant ainsi au développement de lieux de culture partagée, mêmes modestes, et à un meilleur ancrage des populations dans leurs espaces de vie, communes ou quartiers. Cela concerne particulièrement les couronnes Est, mais aussi l'Ouest lyonnais.

Une attention prioritaire devrait être donnée, de ce point de vue, aux **quartiers dits en « difficulté »**, où l'enjeu de cohésion sociale est majeur, et où l'expérience l'a montré, **la culture peut être un levier puissant d'intégration des populations**. L'enjeu est de bien faire émerger les expressions culturelles que portent les habitants de ces quartiers, de les faire reconnaître dans l'ensemble de l'agglomération et de leur faire rencontrer les expressions culturelles que transmettent les grands équipements identifiés (cf le travail engagé en termes de danses urbaines, hip hop, slam...). Le SCOT pourrait également souligner **l'importance de l'accompagnement culturel des opérations de rénovation urbaine**, souvent perturbantes pour les résidents : utilisation d'espaces vacants pour des activités de création culturelle, implication des habitants, mise en évidence de l'histoire des lieux et de leurs habitants etc.

L'ouverture de grandes institutions vers des quartiers et publics défavorisés (exemple de l'opéra en direction de quartiers de Vénissieux et de la Croix Rousse) peut également contribuer à cet objectif

3 Pour une réflexion élargie sur la place du patrimoine urbain

Lyon et son agglomération portent l'image d'un patrimoine urbain très riche, largement préservé et mis en valeur. Cette politique repose toutefois principalement sur la protection réglementaire d'un ensemble exceptionnel de monuments historiques et de leurs abords et de quelques classements emblématiques de sites, comme celui du centre de Lyon au patrimoine mondial UNESCO. Mais l'identité de la ville s'exprime aussi à travers un patrimoine plus ordinaire et une déclinaison à plus large échelle territoriale.

Le CDD propose que le SCOT mette en avant une définition plus diversifiée du concept de patrimoine qui inclurait

- le « **petit patrimoine** » à valeur architecturale, environnementale, historique, et les éléments de composition ou de forme urbaine dès lors qu'ils concourent à l'identité des quartiers et à leur attractivité.

- le **patrimoine industriel**, comme héritage architectural mais aussi comme mémoire de savoir-faire faisant partie de la culture métropolitaine, et plus généralement les éléments les plus significatifs du patrimoine bâti en panne d'affectation ou en reconversion (patrimoine hospitalier, prisons...)
- la **mémoire des lieux et des habitants** dans les quartiers qui connaissent d'importantes transformations urbaines
- les **perspectives ou les grandes unités paysagères**, dans leurs composantes naturelles et/ou bâties, qui ont structuré l'organisation urbaine ou ont constitué l'écrin dans lequel s'est développé la ville et l'agglomération

Le Conseil regrette l'insuffisance de visibilité et de valorisation du patrimoine urbain (pris au sens large) à l'échelle de l'aire urbaine. Il regrette dans certains cas sa destruction partielle, à l'occasion d'opérations immobilières voire de projets urbains, et l'absence ou l'insuffisance de précautions en la matière. Mais il constate également que lorsque les maîtres d'ouvrage publics ou opérateurs privés en ont la volonté, des solutions imaginatives peuvent aussi être trouvées pour concilier projets contemporains et préservation du patrimoine, évitant les attitudes extrêmes de table rase ou de conservatisme systématique.

Les propositions du Conseil de développement pourraient se traduire par les recommandations suivantes du SCOT :

- **Intégrer systématiquement la dimension « patrimoine » dans tout projet d'urbanisme public ou privé d'une certaine importance** (le patrimoine étant entendu ici au sens large : petit patrimoine, patrimoine industriel, patrimoine du XXe siècle...). Cela peut prendre la forme d'inventaires (dans l'esprit des études d'impact), donner lieu à débats publics, avec une responsabilisation des maîtres d'ouvrage et en dialogue avec la collectivité.
- Dans les quartiers connaissant des restructurations ou d'importantes transformations urbaines, il convient d'être en outre très attentif à la **mémoire des lieux, des habitants**, notamment dans les projets de **rénovation urbaine** de grands ensembles où certaines expériences ont déjà été conduites.
- Promouvoir systématiquement les projets qui **concilient mise en valeur du patrimoine et architecture ou création contemporaine** qu'on a parfois trop tendance à opposer.
Cf Place des Terreaux, projets récents du quai Rambaud, réutilisations de bâtiments industriels en périphérie
- **Identifier enfin dans le SCOT les territoires où seraient justifiées l'inscription ou la protection de perspectives, de grandes axes de composition urbaine, de silhouette urbaine** ou autres éléments du grand paysage. Les dispositions éventuellement prescriptives (cônes de vue, directives paysagères...) pourraient relever soit du SCOT, soit de documents « aval » (PLU, projets urbains, zones de protection...) pour lesquels le SCOT proposerait un cahier des charges. La fonction du SCOT devrait être au minimum de désigner cartographiquement ces territoires ou ces axes. La mise en valeur des entrées de ville, au sens du paysage perçu depuis les grands axes de communication, devrait également faire partie de l'exercice.
C'est bien à l'échelle intercommunale et d'agglomération, c'est à dire celle du Scot que ces enjeux de grand paysage et de composition urbaine doivent être abordés

4 Une trame d'espaces publics, au service de l'urbanité et du vivre ensemble

Le vivre ensemble ne se décrète pas, mais les lieux peuvent, selon la façon dont ils sont conçus et inscrits dans la trame de la ville, favoriser ou non la rencontre entre différentes populations et la convivialité. Les espaces publics ont ainsi un rôle essentiel à jouer pour favoriser la mixité et la diversité sociale, orientation forte du SCOT.

Favoriser l'urbanité et le vivre ensemble, fabriquer une ville douce et apaisée, appropriable collectivement, synonyme de désir et de plaisir, est une aspiration forte pour les citoyens. Pour eux la ville est souvent le premier cadre de notre sensibilisation artistique, notamment dans les centres historiques, à travers ses ensembles architecturaux et patrimoniaux, ou les belles places. Cela est particulièrement vrai à Lyon où le cadre urbain avec ses fleuves et ses collines et avec la force des perspectives urbaines. Mais tous les territoires urbains n'ont pas forcément ces qualités, et à côté de certains quartiers réussis la ville peut en certains lieux être synonyme de médiocrité esthétique, dureté, nuisances, conflits d'usage, insécurité.

Le SCOT doit mettre en avant cette préoccupation partagée, d'autant que Lyon a montré l'exemple à travers certaines réalisations emblématiques (espaces publics, places, parkings), dans la partie centrale ou dans certains grands ensembles de périphérie.

Le Conseil formule pour cela trois propositions :

- **Amplifier la politique de qualité des espaces publics**, à l'initiative des maîtres d'ouvrage publics et privés, en renforçant au-delà du « fonctionnel », *qualité esthétique* et *qualité d'usage*, en faisant une plus grande place à **l'art urbain** et aux créateurs au sein d'équipes pluridisciplinaires (architectes, artistes, paysagistes), et en favorisant **l'appropriation citoyenne** de ces espaces, notamment à travers des concertations exemplaires.
- Proposer que cette **politique de la qualité** se développe progressivement sur **l'ensemble du territoire, y compris en périphérie et à l'extérieur du Grand-Lyon**. Cela pourrait se traduire par la réalisation de quelques places emblématiques mêlant qualité architecturale et artistique et mise en valeur du patrimoine, en des lieux urbains majeurs et symboliques de la culture urbaine métropolitaine que le Scot s'emploie de promouvoir. Cela devrait se traduire aussi par un niveau de standards équivalents en qualité (traitement des sols, mobilier urbain...) entre le centre et la périphérie.
- Préserver de **grands espaces de respiration** (places, grandes pelouses, espaces non affectés) pour développer des événements festifs, favoriser les usages spontanés et l'appropriation par une diversité de publics.

5 Rendre plus visible la création et l'offre culturelles dans l'espace de la ville et de la métropole

L'investissement culturel doit être utilisé comme un révélateur, et comme un facteur de régénération des territoires, tout autant qu'un outil d'animation de la vie urbaine.

A l'exemple de métropoles européennes comme *Barcelone* ou *Berlin*, il y aurait matière à Lyon à rendre plus visible dans l'espace urbain ces dimensions artistiques et créatives.

Lyon est une ville à la tradition plus « **introvertie** ». Ainsi, on ne voit pas de l'extérieur ce qui se passe aux « **Substances** » (par ailleurs magnifiquement réhabilitées), où dans la friche RVI de la rue Lacassagne.

Des exemples de voies nouvelles à suivre existent pourtant. On peut citer à Lyon l'ouverture des terrasses de l'Opéra sur les danses hip hop ou sur les musiques de jazz, ainsi que certains exemples récents d'autres villes françaises.

A **Nantes**, le « **Lieu Unique** » proche de la gare, espace culturel ouvert installé dans une ancienne usine réhabilitée, les « **nefs** » de l'île de Nantes qui accueillent la « **galerie des machines** » (arts de la rue), très spectaculaires, ou le nouveau « **quai des Antilles** » aménagé dans la même île de Nantes comme quartier à dominante culturelle artistique et très animé. A **Marseille**, la notoriété de la friche de la Belle de Mai est maintenant internationale, et l'aménagement récent des Docks du Sud au sein du projet « **Euroméditerranée** » procède de cette même ouverture

Nous proposons que le SCOT mette en avant les orientations suivantes, qui intéressent directement l'aménagement de l'espace

- **Prévoir plus systématiquement dans les projets urbains des espaces particulièrement dédiés aux artistes et à l'animation culturelle, et aménager à cette fin des lieux et des équipements plus ouverts à la visibilité extérieure**
Remarquons que certains espaces publics jouent occasionnellement ce rôle (ex animations artistiques sur la Place des Terreaux...). Ces espaces pourraient être davantage ponctués d'aménagements favorisant l'expression libre ou organisée (gradins, kiosques à musique...). L'aménagement des *berges des fleuves* pourrait être l'occasion de les multiplier (cf proposition des « îles flottantes » exprimées pour le Rhône ou la Saône).
- **Mieux valoriser la présence dans la ville et en périphérie, de lieux faiblement aménagés, facilement appropriables et transformables par des artistes, même de façon temporaire.** C'est une tendance aujourd'hui observée dans beaucoup de métropoles européennes: friches industrielles, espaces en déshérence, développement de nouveaux lieux de création, notamment en périphérie pour inventer l'art de demain à partir de foyers de créativité disséminés sur tout le territoire. Une des voies d'avenir est peut-être de permettre aussi l'émergence de pratiques **plus informelles** et d'une vie culturelle perçue comme plus désordonnée mais plus foisonnante
Il est proposé d'inscrire résolument Lyon dans le réseau des « **nouveaux territoires de l'art** » qui se développe au niveau national en partenariat avec le Ministère de la culture.
- **Concernant plus généralement le devenir des friches industrielles,** le Conseil de développement propose d'effectuer un travail préalable d'identification de ces lieux sur l'ensemble du territoire et **d'engager une réflexion plus globale et imaginative sur les utilisations potentielles de ces lieux** : polyvalence, possibilité d'en faire des lieux de mixité fonctionnelle (lieux de création culturelle, mais éventuellement possibilité d'y accueillir d'autres activités de type bureau, activités sportives ou restauration), organisation d'événements culturels « éphémères » en leur sein (ex du MIN)... Cela implique sans doute une vision souple de la gestion de ces lieux, qui intègre l'évolutivité du territoire.
- Le Conseil de développement propose enfin qu'on réfléchisse aux conditions d'émergence d'un **quartier d'« effervescence culturelle et artistique »** dont on peut déplorer l'absence à la différence d'autres métropoles européennes. Ce lieu reste à inventer demain, on pourrait aussi

imaginer de promouvoir à l'échelle du SCOT une véritable « **trame culturelle** », qui mette en réseau l'ensemble des activités et équipements culturels de la métropole et les rende plus lisibles sur l'ensemble du territoire.

6 Développer les coopérations et la mise en réseau des pôles culturels à l'échelle de l'agglomération et de la métropole

Beaucoup d'acteurs culturels pensent que le **potentiel** de la métropole lyonnaise, dont la richesse foisonnante ne contribue pas toujours à sa lisibilité, serait **beaucoup plus valorisé s'il y avait davantage de coopérations et de travail en réseau**. Le Conseil de développement soutient ce point de vue, en préconisant le développement de passerelles et de synergies entre grandes et petites structures, entre disciplines artistiques, et entre les différents territoires qui composent l'agglomération et la métropole, dans un souci **d'élargissement et d'ouverture de la culture à de nouveaux publics**, notamment les plus modestes. Le défilé de la biennale qui met en synergie de nombreux lieux différents, les expériences d'ouverture de l'opéra de Lyon vers des publics défavorisés montrent des voies à suivre.

Le Conseil de développement souhaite que les collectivités publiques (communes, Grand Lyon, autres intercommunalités, conseils généraux, région et à leurs côtés l'Etat) amplifient les actions déjà engagées en ce sens et jouent un rôle d'incitateur, tant à l'échelle de l'agglomération que de la région urbaine de Lyon.

4 axes de progrès peuvent être proposées :

- **Imaginer des connexions par « thématiques »**, en réfléchissant par exemple à la mise en réseau des différents lieux de mémoire et des équipements muséographiques sur des thèmes donnés tels que la culture scientifique et technique (à partir du Musée des Confluences) ou l'histoire urbaine (à partir du musée Gadagne renouvelé). Comme indication de ces liens, on pourrait par exemple envisager que chaque musée renvoie les visiteurs plus explicitement aux autres richesses muséales du territoire (à l'image du « moment Dufy » que trois musées présentaient en parallèle). Cela pourrait justifier la mise en place d'une structure de coordination ou de mise en réseau des musées de la métropole, quel qu'en soit le gestionnaire.
- **Favoriser le croisement des disciplines et des publics** : l'ouverture à des publics plus larges, de tous âges et catégories sociales, implique sans doute des efforts en matière tarifaire en direction de certains publics par exemple les jeunes. Mais il pourrait aussi passer par un événementiel s'appuyant davantage sur le croisement de plusieurs disciplines artistiques, permettant ainsi de mobiliser davantage des publics différents. On pense à la danse, à l'art contemporain... mais aussi aux arts de la rue, aux « cultures urbaines » de banlieue, aux musiques du monde.... Cette « hybridation » passe aussi par le renforcement des événements « off » lors des festivals ou des biennales.
- **Encourager les coopérations culturelles entre les « petites » structures et les plus grosses institutions** : afin de mieux les valoriser, engager à l'échelle de l'agglomération un recensement des « petites structures » qui, aux cotés des grandes institutions, jouent souvent un rôle essentiel dans le brassage social et l'implication des habitants dans les pratiques culturelles : acteurs artistiques et associatifs, petites compagnies, créateurs non institutionnels, administrateurs culturels des collectivités, écoles de musique, MJC et centres sociaux, bibliothèques et médiathèques

municipales ou de quartier, etc. L'enjeu est d'une part une meilleure connaissance réciproque et un partage d'expériences parfois ignorées, d'autre part le développement de coopération culturelles, voire de mutualisation de moyens (économies d'échelle), entre elles et aussi avec les plus grosses institutions, qu'elles pourraient d'avantage relayer dans les territoires. Internet et les nouvelles technologies de communication peuvent également appuyer ces mises en réseau.

Les institutions intercommunales comme le Grand Lyon ont vocation à favoriser de telles synergies. A son échelle, le Grand Lyon pourrait jouer en la matière un rôle de facilitateur, voire d'**ensembliser** et aussi favoriser la coopération avec les territoires voisins, en relation avec les collectivités concernées.

- **Construire des coopérations culturelles à l'échelle de la région urbaine de Lyon**

Le territoire de la région urbaine de Lyon se caractérise par une offre culturelle et artistique variée, portée par différentes collectivités et institutions, représentative de la diversité des publics et des territoires qui la compose (la biennale de la danse à Lyon, la biennale du design à Saint Etienne, le festival de Jazz à Vienne, les Nuits de Fourvière...). Il importe de respecter et d'encourager cette diversité, reflet de la richesse culturelle du territoire, tout en créant davantage de synergies entre les événements et disciplines emblématiques de chaque territoire (par exemple, entre la biennale du design et la Fête des Lumières, qui ont lieu à la même période).

Certaines thématiques comme le design, l'architecture, l'art contemporain et le patrimoine (incluant le patrimoine industriel et patrimoine du XXe siècle), pourraient donner lieu à l'affichage de fortes complémentarités

La région urbaine de Lyon pourrait se saisir de cette question, en relation avec les principales collectivités concernées, en recensant les équipements culturels de rayonnement métropolitain et en réfléchissant à leur mutualisation et leur mise en réseau.

Toutes ces considérations de mise en réseau impliquent que soient accomplis des progrès en termes de gouvernance, tant au niveau du Grand Lyon que du territoire métropolitain.

ANNEXES

Propositions qui pourraient être évoquées dans le SCOT

Créer dans la métropole, un lieu « grand public » de promotion de la culture urbaine

Le Conseil de développement propose de marquer l'identité de la métropole et d'amplifier la participation citoyenne sur les grands projets à travers la création d'un équipement d'agglomération, vaste lieu d'exposition sur tous les projets, maquettes et plans, outil de la culture urbaine et de la diffusion de la qualité architecturale au service de tous (type Arsenal à Paris, Arc en Rêve à Bordeaux, Triangle à Barcelone ou MAC à Amsterdam).

Une métropole dans le « Top 15 » européen se doit pour les touristes et les étrangers, comme vis à vis de ses habitants, de montrer et de diffuser à la fois son héritage patrimonial et sa force créatrice. Cet établissement étant en réseau avec d'autres équipements tel que le futur musée du Confluent, le musée Gadagne (futur grand centre d'histoire urbaine) et même d'une multitude de petits relais connectés en périphérie, sortes de balises urbaines ou container-expos antennes du Conseil de développement. Cette stratégie de communication innovante pourrait permettre de valoriser les savoirs urbains d'une agglomération-métropole en direction des autres villes européennes.

Cette proposition s'inscrit dans la valorisation des savoir faire dans les domaines « architecture-urbanisme-histoire urbaine » reconnus à l'agglomération lyonnaise.

Une proposition pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale :

Organiser chaque année un concours architectural international sur un petit équipement public (culturel, scolaire...). Une politique qui, sur la durée (20 ans), marquerait ainsi le territoire dans son ensemble et donnerait à voir des réalisations surprenantes et de qualité.

Le projet de « métropole des savoirs »

« La culture, c'est la capacité à comprendre le monde qui nous entoure ».

L'accès de la culture à tous apparaît comme un enjeu central. Aussi, le Conseil de développement soutient le projet ambitieux de « métropole des savoirs », qui met l'accent sur le renforcement des synergies entre les lieux produisant de la connaissance, notamment les universités, et les supports de diffusion dans toute leur diversité (cycles de conférences, université tous âges, musées, bibliothèques, lieux de création et de diffusion culturels et artistiques, monde associatif...) Il souhaite que le Grand Lyon et ses partenaires s'approprient l'ambition de métropole des savoirs et de partage des connaissances.

Il insiste particulièrement sur la nécessité d'une appréhension large de la notion de « savoirs », qui doit inclure non seulement les savoir scientifiques et techniques, artistiques, mais aussi les « savoirs populaires » portés par des populations défavorisées... On pourrait imaginer la préparation d'un événement annuel ou biennal mettant en avant les savoirs et les savoir faire, et proposant des coopérations originales et interdisciplinaires avec les supports de diffusion, afin de faciliter l'accès du maximum de nos concitoyens à la culture de nos sociétés contemporaines

Personnes auditionnées en séance

Pierre-Alain Four, veilleur à la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération

Christiane Dalmais, Chargée de mission au Grand Lyon

Marc Villarubias, Chargé de mission Ville de Lyon

Anne Grumet, Chargée de mission « Lyon 2013 »

Anne Dubromel, Directrice de la région Urbaine de Lyon

Alain Weber, Directeur régional de la caisse des dépôts et consignations

Jean-Paul Dumontier, Usine Sans Fin

Georges Verney-Carron, Art et Entreprises

Les compte-rendus des interventions et débats qui ont eu lieu les 15 avril, 29 mai, 24 juin, 9 septembre et 8 octobre 2008 sont consultables à partir de l'extranet du Conseil de développement et au secrétariat général du Conseil de développement :

<http://www.grandlyon.com/Groupe-SCOT.3058.0.html>

Personnes rencontrées en entretien

Thierry Auzer, Théâtre des Asphodèles

Simone Blazy, Musée Gadagne

Michel Cotté, Musée des Confluences

Guy Darnet, Maison de la Danse

Serge Dorny, Opéra de Lyon

Pierre Gonzales, Abi/Abo Friche RVI

Régis Neyret, Patrimoine Rhônealpin

Pilotes du groupe

Jean Frébault

Pierre-Yves Tesse

Alain Lapierre

Alain Weber

Membres du Groupe de Travail SCOT Culture

NOM	Prénom	Organisme
ABEILLE	Maurice	Lyon Métro Transports Publics
ANTOINE	Gérard	
AUZER	Thierry	Théâtre des Asphodèles
BARDEL	Maurice	CCO (Centre Culturel Œcuménique)
BARTHEZ	Jean-Claude	FONDA Rhône Alpes
BASKAKOFF	Igor	PEEP (Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public)
BAZIN	Patrick	Bibliothèque Municipale
BELLEMIN	Alain	Déplacements Citoyens
BERT	Jane	Centre Villeurbanne
BLAZY	Simone	Musée Gadagne
BORDONE	Christian	Plateau Nord
BRUNET	Myriam	Lyon II
CHETOT	Georges	Centre Villeurbanne
CHEVRETON	Maurice	Comité local des MJC de la Ville de Lyon
CHRETIEN	Maurice	Centre Lyon 5
COULOS VAILLANT	Simone	
DARMET	Guy	Maison de la Danse
DARMET	Marie-Marthe	
DUMONTIER	Jean-Paul	Usine Sans Fin
DUPERRAY	André	Centre Lyon 8
DUSSURGEY	Pierre	Rhône Amont
EYRAUD	Denis	UCIL
FISCHER	Manfred	
FREBAULT	Jean	Président du Conseil de développement du Grand Lyon

FRECON	Pierre	OVIPAR
GALLAND	Marie-Cécile	
GONZALES	Pierre	ABI/ABO (Friche RVI)
GRANDIN-MAURIN	Catherine	CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
JACQUET	Jean-Paul	Portes du Sud
JACQUIER	Bernard	Université Ouverte Lyon 1
JALLAIS	Marc	Centre Lyon 3
JANVIER	Christian	EDF Distribution
JEANDEL	Claude	
LAPIERRE	Alain	Le Mur de Lyon
LATREILLE	Paul	
LEFORT	Stéphanie	Compagnie des Zonzons
LOUIS	Dominique	
MILLET	Nicolas	CCI
MOUSSEY	Jacky	Plateau Nord
NEYRET	Régis	Patrimoine Rhônealpin
OLIVERO	Colette	Réagir l'enfant et la Rue
PAUPY	Patrick	Centre Lyon 5
PETIOT	Rémy	U2R2A2 (Union des Urbanistes de la Région Rhône-Alpes-Auvergne)
POTHIN	Georges	EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
ROBERT	Maud	Fédération des arts de la rue
ROCHE	Hélène	
SALAGER	Michel	UCIL
TESSE	Pierre Yves	UCIL
THIERRY	Bernard	DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région LYonnaise)
TIRTIAUX	Fabienne	Lônes et Coteaux du Rhône
VANDENBROUCKE	Michel	DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région LYonnaise)

VERNEY CARRON	Georges	ART/ENTREPRISE
VIDAL	Jean	Centre Villeurbanne
VILLARD	Marie Françoise	
VIVET	Paul	
WEBER	Alain	Caisse des Dépôts
WELKER	Jacques	